Nations Unies A/72/571

Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 115 c) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Felipe **García Landa** (Mexique)

1. À sa 2e séance plénière, le 15 septembre 2017, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-douzième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. À sa 11e séance, le 2 novembre 2017, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétaire général concernant un siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes du fait de l'expiration, le 30 juin 2018, du mandat de l''un de ses membres (A/72/103);

b) Note du Secrétaire général indiquant que le Gouvernement chilien avait présenté la candidature du Contrôleur général de la République du Chili et le Gouvernement sierra-léonais celle du Vérificateur général de la Sierra-Leone pour pourvoir le siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes. Le nouveau commissaire sera nommé pour un mandat de six ans commençant le 1er juillet 2018 (A/C.5/72/6).

3. À la même séance, la Commission a élu, au scrutin secret, un des deux candidats occupant au niveau national la fonction de Vérificateur général (ou équivalent). Les résultats du scrutin étaient les suivants :

Nombre de bulletins déposés	190
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins valables :	189
Abstentions :	1

Merci de recycler

Nombre de membres présents et votants :	188
Majorité requise :	95
Nombre de voix recueillies :	
Contrôleur général de la République du Chili	97
Vérificateur général de la République de Sierra Leone	91

4. Le Contrôleur général de la République du Chili ayant obtenu la majorité requise, la Commission a recommandé qu'il soit nommé membre du Comité des commissaires aux comptes pour un mandat de six ans prenant effet le 1er juillet 2018 (voir par. 5).

Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer le Contrôleur général de la République du Chili au siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes. Le nouveau commissaire sera nommé pour un mandat de six ans commençant le 1er juillet 2018.